



Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc naturel régional des Causses du Quercy
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU SYNDICAT MIXTE

OBJET :

**Renforcer
l'appropriation, la
visibilité et la
valorisation du
Géoparc mondial
UNESCO -
Investissement**

L'an deux mille vingt-six, le trente janvier à quatorze heures trente, les membres du Bureau syndical se sont réunis à la Maison du Parc-Géoparc à Labastide-Murat, sous la présidence de Madame Catherine MARLAS.

ÉTAIENT PRÉSENTS

Mme M. PIQUE, conseillère régionale d'Occitanie
Mme C. MARLAS, conseillère départementale du Lot
M. A. TERLIZZI, conseiller départemental du Lot
Mme N. GINESTET, conseillère départementale du Lot
M. J.C. SAUVIER, président de la Communauté de communes de Lalbenque - Limogne
M. J. DIETSCH, représentant de la Communauté d'agglomération du Grand Cahors
M. M. LAVERDET, représentant de la commune de Montfaucon
Mme N. MASBOU, représentante de la Communauté de communes du Grand Figeac
Mme V. JOURDAN, représentante de la commune de Marcilhac-sur-Célé

**DATE DE LA
CONVOCATION**

12 décembre 2025

DATE D'AFFICHAGE

12 décembre 2025

**NOMBRE DE
DÉLÉGUÉS**

En exercice : 25

Présents : 9

Votants : 18

Voix : 31

ÉTAIENT EXCUSES

M. V. LABARTHE, conseiller régional d'Occitanie, donne pouvoir à Mme C. MARLAS
M. S. BERARD, conseiller régional d'Occitanie, donne pouvoir à Mme N. MASBOU
Mme G. LASFARGUES, conseillère régionale d'Occitanie, donne pouvoir à Mme M. PIQUE
Mme A. VACOSSIN, conseillère départementale du Lot, donne pouvoir à Mme N. GINESTET
M. F. DECREMPS, conseiller départemental du Lot, donne pouvoir à M. J. DIETSCH
M. S. CHERER, représentant de la Communauté de communes du Causse de Labastide-Murat, donne pouvoir à M. M. LAVERDET
M. J.C. FOUCHE, président de la Communauté de communes CAUVALDOR, donne pouvoir à M. F. TERLIZZI
M. G. BOUCHER, représentant de la commune de Lentillac-du-Causse, donne pouvoir à Mme V. JOURDAN
M. B. GOURAUD, maire de Vaylats, donne pouvoir à M. J.C. SAUVIER
M. P. GARRIGUES, conseiller régional d'Occitanie
Mme C. PRUNET, représentante de la commune de Saint-Simon
Mme M.J. ELIAS, représentante de la commune de Gramat
Mme B. GABIOT, représentante de la commune Saint-Géry-Vers

ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTS

M. N. BRUNET, directeur du Parc - Géoparc
Mme A. GIROU, directrice adjointe du Parc - Géoparc
Mme C. BALMETTE, responsable de la gestion administrative et financière du Parc - Géoparc

La Présidente rappelle aux membres du Bureau syndical qu'à la suite de la visite des experts UNESCO en 2024, le Syndicat mixte du Parc a renouvelé le label Géoparc mondial UNESCO pour 4 ans (2025-2028). Pour répondre aux exigences du label, le Syndicat mixte du Parc et l'ensemble des acteurs locaux doivent poursuivre leurs efforts afin de développer l'appropriation et la visibilité du Géoparc. L'accent sera mis sur la stratégie à déployer, la promotion, la médiation (animation, éducation) et la coopération (nationale et internationale).

En 2025, un accompagnement ADEFPAT a permis d'élaborer une stratégie Géoparc en 3 axes :

- axe 1 : protéger, préserver le patrimoine du Géoparc et les géosites, et améliorer leur accessibilité ;
- axe 2 : révéler et valoriser les singularités géologiques comme témoignages de l'histoire de la planète et du vivant et en faciliter l'appropriation par les habitants et acteurs locaux ;
- axe 3 : Construire et promouvoir une offre de découverte du Géoparc et contribuer au développement économique et durable des Causses du Quercy.

Cette stratégie concerne différentes thématiques : tourisme, biodiversité, savoir-faire artisanaux, agriculture, éducation, culture, etc. Des fiches actions vont être rédigées au cours du 1^{er} trimestre 2026. Ce travail viendra alimenter la future charte du Parc en cours d'élaboration.

Dans un souci de favoriser l'appropriation du Géoparc et rendre visible le label, le Parc poursuit sa stratégie d'aménagement et l'actualisation des panneaux d'interprétation des géosites.

- aménagement du géosite de la Source Salmière ;
- actualisation de certains panneaux sur les sentiers existants afin de proposer une offre d'interprétation qualitative.

Dépenses prévisionnelles : 7 504 €

- Signalétique d'interprétation : 7 504 €

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

- Région Occitanie : 5 000 € soit 67 %
- Autofinancement : 2 504 € soit 33 %

Le Bureau syndical à l'unanimité, valide l'action proposée ci-dessus, autorise la Présidente à solliciter les financements correspondants et à signer toutes pièces nécessaires à sa mise en œuvre.

**La Présidente
Catherine MARLAS**



Direction de la Transition
Écologique et Énergétique

Fiche action simplifiée

Année 2026

PNR Causses du Quercy



Tous les champs de la fiche action doivent être complétés

FICHE ACTION

N° fiche action

1

Demande de financement dans le cadre du contrat spécifique Région-PNR

oui

A quelle enveloppe du contrat spécifique est rattachée l'action?

Invest - 25k€ max à 80% au global

TTC ou HT

TTC

Intitulé de l'action (simple, clair, synthétique)

Développement Géoparc - investissement

Nom du référent de l'action

Vincent BIOT

Référence à la Charte du PNR

N° de l'axe

2

N° de la mesure

2.3.2

Intitulé de la mesure

Organiser et renforcer l'offre de découverte des patrimoines locaux

Référence au contrat

Priorité

Priorité dominante

Priorité secondaire

Priorité n°2 : Economie durable et résiliente

Priorité n°3 : Bien-vivre, rencontres et partages

Thématique

Thématique dominante

Thématique n°2

Thématique n°3

Géologie

Tourisme

Culture et patrimoine

Action innovante et/ou expérimentale

Type d'innovation

Expliquer le caractère innovant et/ou expérimental de l'action (le cas échéant) :

Descriptif de l'action

• Contexte :

Suite à la visite des experts UNESCO en 2024, le Parc a renouvelé le label Géoparc mondial UNESCO pour 4 ans. Pour répondre aux exigences de ce label, le Parc et l'ensemble des acteurs locaux doivent poursuivre les efforts afin de développer l'appropriation et la visibilité du label Géoparc. En ce sens, l'accent sera mis sur la stratégie à déployer, la promotion, l'animation-éducation et la coopération (nationale et internationale).

• Objectifs et résultats attendus :

Favoriser l'appropriation du Géoparc et rendre visible le label :

- Aménagement d'un Géosite

- Actualiser certains panneaux sur les sentiers existants afin de proposer une offre d'interprétation qualitative

• **Public cible**

Touristes	Habitants	Grand pub	professionnels
-----------	-----------	-----------	----------------

• **Contenu de l'action :**

Conception et fabrication d'un totem sur le Géosite des sources Salmière, remplacement du totem de départ du sentier des dolmens de Miers, installation pupitre sur Géosite,

rc

Localisation de l'action

Tout le territoire

Action partenariale (oui/non)

si oui, nom des partenaires

oui	(Partenaires techniques)
-----	--------------------------

CMA

Livrables

Mobiliers installés

Calendrier prévisionnel

Date de début

01/01/2026

Date de fin

31/12/2026

Budget et Plan de financement prévisionnels (base HT ou TTC)

Dépenses :

Dépenses HT / TTC

TTC

Postes de dépense	Type	Montant unitaire	Nombre	TOTAL
Signalétique d'interprétation de géosites	prest./fourn.		3	7504
Total dépenses				7 504 €

Recettes:

Poste recette	Précision	%	Montant
Région Occitanie - DITEE/PNR	SBT - unité PNR	67%	5 000 €
Région Occitanie - Autre			
Départements			
Europe (hors LEADER)			
LEADER			
DREAL			
Etat (hors subv DREAL)			
Etablissement public d'Etat			
Communes et interco			
Autres Public			
Financements privés			
Autofinancement		33%	2 504 €
Total recettes			7 504 €

Financement de l'ingénierie dans le cadre du contrat spécifique Région-PNR

Subvention Région affectée à l'ingénierie :

Observations sur moyens mis en œuvre/budget prévisionnel

--